# MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

# ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENTET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

# DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

# ELEMENTS DE BUREAUTIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE: 72 51 01 U21 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 701
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2001 sur avis conforme de la Commission de concertation

# ELEMENTS DE BUREAUTIQUE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

#### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ♦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

## 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ♦ de se familiariser avec des logiciels de bureautique couramment utilisés dans des situations qu'il pourrait rencontrer dans ses futures activités professionnelles ;
- ♦ de gérer ses documents personnels et professionnels au moyen de logiciels bureautiques, notamment au moyen de fonctions de type « tableur » et « gestion de bases de données » ;
- ♦ de se familiariser avec l'utilisation d'Internet et ses ressources, notamment en matière de recherche documentaire et de courrier électronique ;
- de veiller à la sécurité et à la sauvegarde des données ;
- ◆ de s'initier aux techniques et aux connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques;
- ♦ de développer :
  - des attitudes critiques vis-à-vis de l'information reçue et du traitement automatique de l'information,
  - · des méthodes de travail transférables,
  - des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome.

#### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

## en informatique,

face à un système informatique connu, en respectant le temps alloué, en respectant les règles d'utilisation du système informatique, et en utilisant les commandes appropriées :

- ♦ de mettre en route le système informatique;
- d'utiliser ses périphériques ;

- de mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers ;
- de créer et d'imprimer un fichier;
- de clôturer une session de travail;

#### en mathématique,

- d'utiliser les priorités et les conventions du calcul algébrique;
- de repérer un élément dans un plan;
- de lire un graphique simple;
- d'utiliser une calculatrice :
  - pour déterminer des valeurs numériques,
  - pour déterminer un ordre de grandeur et vérifier la plausibilité d'un résultat.

#### 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « INFORMATIQUE : INTRODUCTION A L'INFORMATIQUE » de l'enseignement secondaire supérieur de transition et un certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou un certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré prouvant les capacités mathématiques reprises ci-dessus.

# 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Logiciels de bureautique: théorie	CT	В	32
Logiciels de bureautique : laboratoire	CT	S	64
3.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

#### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Logiciels de bureautique : théorie

#### L'étudiant sera capable :

face à des situations - problèmes se prêtant à la mise en œuvre de logiciels couramment utilisés en bureautique disposant notamment de fonctions de type « tableur » et « gestion de bases de données »,

de mobiliser, d'une manière générale, les connaissances, les techniques et les méthodes pour :

- démarrer le logiciel (menus, item, touches de fonction,...);
- gérer les fichiers et répertoires ;
- assurer la pérennité (sécurité, intégrité) des informations traitées (back up, copies, protections);
- utiliser l'aide en ligne et consulter la documentation du logiciel utilisé;
- mettre en œuvre des fonctions de base d'un logiciel de type « tableur », permettant la création et la manipulation d'une feuille de travail;
- mettre en œuvre des fonctions de base d'un logiciel de type « gestion de bases de données », permettant la création et la manipulation de feuilles de travail, de tables ou fichiers, formulaires, enregistrements, champs, propriétés.

# 4.2. Logiciels de bureautique : laboratoire

#### L'étudiant sera capable :

- de mobiliser, d'une manière opérationnelle, les connaissances, les techniques et les méthodes :
  - pour résoudre des problèmes simples de gestion de données utilisées en travaux de bureau par la mise en œuvre de ressources appropriées d'un logiciel disposant de fonctions de type « tableur » :
    - création et manipulation d'une feuille de travail,
    - \* sauvegarde et récupération d'une feuille de travail,
    - · mise en page et impression d'une feuille de travail,
    - · visualisation et impression des données sous forme graphique,
    - opérations mathématiques de base,
    - · opérations logiques: tri, filtre, recherche de données,...
    - · moyens de protection dans une feuille de travail;
  - pour résoudre des problèmes simples de gestion de données utilisées en travaux de bureau par la mise en œuvre de ressources appropriées d'un logiciel disposant de fonctions de type « gestion de bases de données » :
    - distinction de table ou fichier, formulaire, enregistrement, champs, propriétés,
    - · création d'une table, d'un fichier,
    - · définition de champs et de propriétés,
    - saisie des données à l'aide d'un formulaire existant,
    - · mise à jour des tables et des données (création, modification, suppression),
    - sauvegarde et récupération d'un fichier, d'une table,
    - · visualisation des données selon les modes disponibles,
    - création, enregistrement et exécution de requêtes simples (critères de tri, sélection, filtres).
      - · conception d'un état de sortie (rapports, étiquettes);
- de réaliser une connexion Internet/Intranet et d'en utiliser les services de base :
  - le courrier électronique :
    - envoyer et recevoir un message électronique;
    - · prendre copie et gérer un message;
    - envoyer, recevoir et sauvegarder un fichier associé à un message ;
  - ♦ le service de communication (web) :
    - · identifier des documents;
    - rechercher et obtenir des informations sur un sujet donné en utilisant les ressources usuelles de recherche;
  - ♦ la récupération de l'information ;
- d'adopter une attitude critique vis à vis de l'information reçue.

#### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu et sur lequel sont installés les logiciels utilisés pour l'apprentissage,

à partir d'une situation mettant en jeu un problème simple de gestion de données utilisées en travaux de bureau.

- de présenter un document imprimé approprié au problème posé et de le sauvegarder ;
- ♦ d'effectuer une des opérations suivantes dans le contexte Internet/Intranet :
  - · accéder à un site imposé;
  - trouver des informations relatives à un thème donné;
  - récupérer une information repérée dans un site;
  - rédiger un message et l'envoyer.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- · l'utilisation appropriée des ressources informatiques,
- · l'adéquation et la précision dans l'utilisation du vocabulaire,
- le degré d'autonomie atteint.

#### 6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

# 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

En « Logiciels de bureautique: laboratoire », il n'y aura pas plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de 20 étudiants par groupe.